

TÉMOIGNAGES

Peut être témoin quiconque a vu l'accident se produire, à l'exception de l'agent chargé de la surveillance.

Les témoignages doivent être rédigés, écrits et signés par les témoins eux-mêmes.

Les dépositions doivent comporter au moins les précisions suivantes :

- *Jour, heure, lieu de l'accident ;*
- *Que faisaient au moment de l'accident le professeur, la victime, les témoins ?*
- *Où était l'agent responsable de la surveillance ?*
- *Qu'a-t-il fait après l'accident ?*

Nom _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Déposition

Fait à _____, le _____

Signature :